Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 077-217704949-20260921-DELIB2026_0097-DE

MAIRIE DE
VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 11/09/2026	Le **vingt et un septembre deux mille vingt-six** à vingt heures trente,
Date d'affichage 21/09/2026	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....18 Votants.....23	**Etaient présents(es) :** Alain MOMON, Vanessa GANDON, Daniel DESSOGNE, Michel DOYEN, Valérie BOCQUEL, Régine BRIOIS-BRAUN, Benjamin HOLOFFE, Marc JEGOU, Laetitia GUISTEL, Tom MAHÉ, Pascale PALARD, Tiffany MINO, Geneviève DARGNAT, Eric SAINT-SEBASTIEN, Caroline CESNEUT, Patrice SAINTON, Baptiste TOINOT et Gwenaele ALBERTELLI formant la majorité des membres en exercice. **Absents excusés avec procuration :** Hermann TYNDAL pouvoir à Tiffany MINO Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN Brigitte GOUYON pouvoir à Valérie BOCQUEL Josiane PACHOLSKI pouvoir à Daniel DESSOGNE Michael GUYONNET pouvoir à Patrice SAINTON
Réf : 2026-074 Objet : AVENANT N°1 À LA CHARTE DU TÉLÉTRAVAIL Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 21/09/2026 et qu'elle a été rendue exécutoire le 21/09/2026 Le Maire, A. MOMON	**Secrétaire de séance :** Pascale PALARD

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 077-217704949-20260921-DELIB2026_0097-DE

Réf : 2026-074- AVENANT N°1 À LA CHARTE DU TÉLÉTRAVAIL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 430-1,
Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,
Vu l'accord du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 janvier 2021 relative à la mise en place d'une charte de télétravail d'expérimentation du télétravail,
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité social territorial en date du 14 septembre 2026,

Entendu Monsieur le Maire,

- Indique qu'après plusieurs années d'expérimentation, le télétravail a été déployé au sein de la commune,
- Considère qu'il est nécessaire de préciser et consolider les règles d'organisation et de fonctionnement du travail à distance au sein de la collectivité,
- Propose à l'Assemblée délibérante la nouvelle charte de télétravail annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la lecture de la nouvelle charte, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter la nouvelle charte relative à l'exercice du télétravail, annexée à la présente.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 21/09/2026

Le Maire, Alain MOMON

MAIRIE de VERNOU-LA-CELLE-sur-SEINE (Seine-et-Marne)

Secrétaire de séance : Pascale PALARD

Pallard

Alain MOMON
Maire
28 sept. 2026